

Autorité des marchés financiers

Le 15 décembre 2021

Re: Intact Corporation Financière («ICF»)

Mesdames, Messieurs,

La présente a trait au prospectus simplifié de base daté du 15 décembre 2021 relatif à l'émission et à la vente de titres d'emprunt, d'actions de catégorie A, d'actions ordinaires, de reçus de souscription, de bons de souscription, de contrats d'achat d'actions et d'unités d'ICF jusqu'à concurrence d'un prix d'offre initial global de 10 000 000 000 \$ (le «Prospectus»).

Nous consentons à ce que notre nom soit mentionné dans le Prospectus et que soit intégré par renvoi dans celui-ci notre rapport daté du 9 février 2021, adressé aux actionnaires d'ICF et portant sur les états financiers consolidés suivants :

- ▶ bilans consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019
- ▶ états consolidés du résultat, états consolidés du résultat global, états consolidés des variations des capitaux propres et tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Nous déclarons que nous avons lu le Prospectus et toutes les informations qui y sont expressément intégrées par renvoi, et que nous n'avons aucune raison de croire que l'information contenue dans le Prospectus renferme des déclarations fausses ou trompeuses, selon le cas, qui sont extraites des états financiers consolidés sur lesquels porte notre rapport ou dont nous avons eu connaissance par suite des audits de ces états financiers consolidés. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant le consentement de l'auditeur à l'utilisation d'un de ses rapports inclus dans un document de placement, ce qui ne constitue pas un audit ou un examen du Prospectus au sens donné à ces termes dans le *Manuel de CPA Canada – Certification*.

Cordialement,



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés